

Les défis de l'assainissement

Dossier réalisé par Blandine Klaas

Disposer de stations d'épuration capables de rejeter dans le milieu naturel une eau « de bonne qualité » est la **priorité du plan national assainissement (2012-2018)** qui vise à en finir au plus vite avec le retard pris dans la mise en œuvre de la directive eaux résiduaires urbaines. Pour y parvenir, les territoires devront aussi mieux prendre en compte l'assainissement non collectif dans leurs politiques globales d'assainissement et gérer leurs eaux pluviales. Relever le défi de l'assainissement est un véritable enjeu pour notre environnement.

p.63 • L'impact environnemental pris en compte

p.65 • Les eaux pluviales au cœur du système d'assainissement

p.67 • La surveillance des systèmes d'assainissement

p.70 • L'assainissement non collectif, une filière à part entière



Les stations d'épuration ne se contentent plus d'accueillir les eaux usées pour les traiter avant de les renvoyer dans le milieu naturel. Elles visent l'excellence et l'exemplarité. Oviléo, la nouvelle usine ultramoderne de traitement des eaux de la métropole européenne de Lille (MEL) est de celles-ci. La station traite les eaux usées et pluviales de 37 communes de la MEL qui en compte 85. C'est la plus grande station d'épuration du Nord de la France avec

une capacité de traitement de 620 000 équivalents habitants. Pour Damien Castelain, président de la MEL « Oviléo est le site de traitement des eaux du XXI^e siècle ! Innovante, performante et respectueuse de l'environnement ». Conçue et réalisée par Véolia sur la commune de Marquette-lez-Lille, elle fait partie des 10 plus grandes stations d'épuration françaises. Elle traite jusqu'à 2,8 m³ d'eau par seconde à l'aide du procédé Hybas, constitué de petits disques de plastique appelés « chips ». Leur utilisation permet de diviser par deux la surface nécessaire pour le traitement des eaux tout en améliorant leur qualité. Oviléo prépare également l'avenir puisqu'elle intègre déjà les dispositions permettant de répondre à un éventuel renforcement des normes de rejet en vue d'atteindre, à l'horizon 2027, le bon état écologique des eaux des deux rivières situées à proximité : la Marque et la Deûle. Plusieurs emplacements sont ainsi en attente et pourront être équipés si nécessaire.

La construction d'une station d'épuration est le fruit d'une démarche aboutie, quelquefois même audacieuse. Celle de Vendôme est à ce titre un beau projet. « Construire un tel équipement en centre-ville résulte d'une décision politique forte

car bien souvent ce genre d'équipement est implanté en périphérie des villes » relève Pierre Léger, directeur de l'agence Safège de Tours, maître d'œuvre du projet. D'où une unité de traitement à l'architecture soignée, des aménagements paysagers nombreux et des précautions particulières en matière de nuisances sonores et olfactives. La station a été conçue pour atteindre un niveau de rejet très performant dans une logique de reconquête de la qualité des eaux du Loir. La technologie membranaire a été retenue pour le traitement. Elle permet de retenir les boues et les matières en suspension, et, ainsi, renvoyer au milieu naturel une eau quasi exempte de particules. La clarification membranaire est un procédé d'ultrafiltration pouvant retenir les particules de 0,01 à 0,1 micromètre tout en laissant passer les sels minéraux. À titre de comparaison, le diamètre d'un cheveu est compris entre 50 et 100 micromètres. À la fin du traitement, l'eau sera qualifiée « qualité baignade ». En amont de ce projet, quatre communes (Vendôme, Saint-Ouen, Meslay et Areines) ont fait le choix de mutualiser cet équipement qui traitera l'ensemble de leurs effluents. Une réponse à des budgets de plus en plus contraints qui obligent les collectivités à repenser leurs



©Vincent Lecigne-MEL

Dévoilement officiel du logo Oviléo en présence de (de gauche à droite) Damien Castelain, président de la métropole européenne de Lille, Jean-François Cordet, préfet de la région Nord-Pas-de-Calais, Jean Delebarre, maire de Marquette-lez-Lille, Sébastien Leprêtre, vice-président de la métropole européenne de Lille délégué à l'assainissement et Antoine Frérot, PDG du groupe Véolia.

investissements. D'où un ouvrage unique permettant un partage des coûts.

L'impact environnemental pris en compte

Plus performantes en termes de rejets, les stations se penchent désormais sur leur mode de fonctionnement. Car au-delà d'une simple fonction de dépollution, des traitements innovants peuvent permettre de transformer les sous-produits en matières réutilisables pour d'autres usages. « C'est notamment sur la partie énergétique que les stations vont évoluer » estime Pierre Léger de Safège. La station d'épuration de Tarbes Ouest se veut exemplaire de ce point de vue. « Ce projet prend en compte la globalité de ce que l'on peut valoriser. Nous entrons dans une économie circulaire » explique Jany Arnal, directrice région Pyrénées-Méditerranée de Suez Environnement. Grâce à la nouvelle unité de traitement des sables, les produits de curage des réseaux d'assainissement et les sables extraits sur la station ne seront plus « éliminés » mais récupérés, triés, lavés et recyclés en remblais de



Visite de l'équipement avec (au premier plan de gauche à droite) Jean-François Cordet, préfet de la région Nord-Pas-de-Calais et Damien Castelain, président de la métropole européenne de Lille.

©Vincent Leclerc-MEL

chantiers. Pour assurer le chauffage des bâtiments d'exploitation, une pompe à chaleur récupère l'énergie des eaux usées qui transitent dans la station d'épuration. Les boues d'épuration sont transférées sur une plateforme de compostage afin d'être reconverties en amendement pour les sols. L'eau dépolluée en sortie de station d'épuration servira à l'arrosage d'espaces

verts et horticoles. La ville projette en effet d'installer sur le site une serre horticole afin de contribuer au classement « ville fleurie de Tarbes ». La serre utilisera tous les produits de la station d'épuration pour l'arrosage, l'amendement des sols et le chauffage. « Cette idée de valoriser l'ensemble des sous-produits vient de la volonté de la ville. Sans volonté politique, ►



La nouvelle station d'épuration de Vendôme.

© Safège

Aide à solliciter au plus tard le 31 décembre 2015 auprès de la délégation de votre territoire

BORDEAUX
Dépts : 16, 17, 33, 47, 79, 86
☎ 05 56 11 19 99

BRIVE
Dépts : 15, 19, 23, 24, 63, 87
☎ 05 55 88 02 00

PAU
Dépts : 40, 64, 65
☎ 05 59 80 77 90

RODEZ
Dépts : 12, 30, 46, 48
☎ 05 65 75 56 00

TOULOUSE
Dépts : 09, 11, 31, 32, 34, 81, 82
☎ 05 61 43 26 80

Plus d'Info : www.eau-adour-garonne.fr

COLLECTIVITÉS
L'AUTOSURVEILLANCE DE VOS DÉVERSOIRS D'ORAGE EST OBLIGATOIRE

L'agence de l'eau Adour-Garonne propose un dispositif d'aide exceptionnel aux collectivités de plus de 2000 habitants

La conformité à la Directive Eaux Résiduaires Urbaines contraint les collectivités à équiper en autosurveillance leurs déversoirs d'orage de plus de 2000 équivalents-habitants.

Pour les y aider, le Conseil d'Administration de l'agence de l'eau vient de décider **d'un dispositif d'aide exceptionnel** et de financer, **en subvention et à hauteur de 70%**, la réalisation des études et des travaux nécessaires à la mise en place de cette autosurveillance.

AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

► *ce ne serait pas possible.* » explique Jany Arnal de Suez Environnement.

C'est sans doute le traitement et la réutilisation des boues qui constituent le principal débouché d'avenir avec la méthanisation et la possibilité de réinjection du biométhane produit dans les réseaux de gaz naturel. Le premier projet en France, Biovalsan vient de voir le jour à Strasbourg. Le 8 septembre 2015 à 11h00, les premiers mètres cube de biométhane produits à partir des eaux usées de l'euro-métropole de Strasbourg ont été injectés

Le traitement et la réutilisation des boues constituent le principal débouché d'avenir avec la méthanisation.

dans le réseau local de gaz naturel. Les craintes et suspicions vis à vis des boues d'épuration sont-elles à présent levées ? Sans doute le projet Biovalsan n'y est pas étranger. « *Ce Projet pilote, engagé en 2011, a permis de lever les différents obstacles qui jusqu'alors s'opposaient à l'injection de biométhane produit à partir des boues d'épuration et de convaincre les acteurs publics. Obstacles techniques, financiers, réglementaires, mais aussi sanitaires, puisque le biométhane produit à partir des boues d'épura-*



Biovalsan, l'unité de production et d'injection de biométhane implantée sur le site de la station d'épuration de Strasbourg.

© Photocolorsteph

tion est identique en qualité à celui produit à partir de déchets ménagers ou agricoles. » affirme Christelle Mestral, chef de marché méthanisation Traitement de l'eau chez Suez.

La méthanisation n'est pas un procédé nouveau puisqu'il est utilisé depuis plus de 40 ans dans les stations de traitement d'eaux usées. « *Si ce procédé connaît aujourd'hui un nouvel essor c'est bien parce*

qu'il s'intègre complètement dans la transition énergétique des territoires et c'est en cela qu'il prend un nouveau sens sur les installations de traitement d'eaux usées » selon Christelle Mestral.

De nombreuses raisons laissent à penser que cette filière constitue une voie nouvelle pour l'avenir. La méthanisation permet de réduire les quantités de boues à évacuer. Ces boues sont stabilisées d'où



La station d'épuration de Folschviller et son unité de méthanisation.

© Suez Environnement

une réduction des odeurs liées généralement à l'épandage. Enfin, l'énergie produite, le biogaz, peut être valorisé sous forme d'électricité ou, depuis peu, sous forme de biométhane injecté dans le réseau. L'injection du biométhane était autorisée depuis 2011 pour les installations de traitement de déchets. Pour les stations d'épuration, l'autorisation date de juin 2014. « Seules 15 % des stations de plus de 30 000 équivalents habitants sont aujourd'hui équipées d'installations de méthanisation. Le potentiel de développement est donc très important en termes de production d'énergie électrique et de biométhane. À l'horizon 2020, une cinquantaine de projets potentiels ont été identifiés sur les stations de moins de 150 000 équivalents habitants » avance Christelle Mestral. Les petites et moyennes installations en voient aujourd'hui l'utilité dans le cadre des objectifs nationaux en termes de production d'énergies renouvelables.

« D'un point de vue économique, injecter le biométhane sur le réseau, quand cela est possible, est plus rentable du fait des tarifs incitatifs de rachat d'énergie et du prix garanti pendant 15 ans. L'injection permet de valoriser à son maximum, le potentiel énergétique du biogaz produit sur les usines de traitement des eaux usées. C'est la solution qui doit être étudiée en priorité ». Pour les installations trop éloignées d'un réseau qui ne pourraient injecter le biométhane à un coût raisonnable, la cogénération est une possibilité. C'est le cas à Folschviller en Moselle. Cette installation de 30 000 équivalents habitants s'est équipée d'une station de méthanisation et d'une installation de cogénération de 30 kW. L'électricité produite est revendue. Le biométhane produit à partir de la méthanisation des boues d'une ville de 100 000 habitants peut alimenter au choix 20 bus, 20 bennes à ordures ou 100 véhicules légers pendant un an ou encore 900 foyers BBC. Grâce à la méthanisation, les boues d'épuration sont passées du statut de sous-produit à celui de source d'énergie. Un vrai cercle vertueux.

Les eaux pluviales au cœur du système d'assainissement

Souvent, la construction ou la réhabilitation de la station d'épuration est l'occasion de revoir le système de collecte et de gestion des eaux pluviales. « Nous

avons élaboré le projet de la station d'épuration de Vendôme en intégrant des investissements liés à la construction de réseaux de collecte des eaux pluviales. Un réseau séparatif est en prévision » affirme Pierre Léger de Safège. L'ancienne station d'épuration sera désormais utilisée comme bassin de régulation des eaux pluviales. Peu à peu, les réseaux séparatifs prennent le relais pour une meilleure gestion des eaux par temps de pluie. Toutefois, la collecte et l'évacuation à l'aval des eaux pluviales via des réseaux enterrés a montré ses limites, estime-t-on au Graie (Groupe de

recherche Rhône Alpes sur les infrastructures et l'eau). Cette association créée en 1985 regroupe quelque 300 adhérents. Sa vocation : mobiliser et mettre en relation les acteurs de la gestion de l'eau, et contribuer à la diffusion des informations et des résultats de recherche dans ce domaine.

En milieu urbain, l'objectif des systèmes alternatifs n'est plus d'évacuer les eaux pluviales le plus loin possible des agglomérations, mais de gérer ces volumes d'eau au niveau de la zone ou du bassin versant grâce à des ouvrages de stockage et éventuellement par une infiltration, ►

Un nouvel outil pour mesurer l'efficacité des stations d'épuration

C'est le travail mené depuis deux ans par une équipe de l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (Irstea) en collaboration avec l'ONEMA. « L'efficacité d'une station d'épuration se mesure en général par la qualité de ses rejets. Mais ce traitement est obtenu au prix d'autres impacts environnementaux qui se produisent lors de la construction, de l'exploitation et du démantèlement du système d'assainissement dans sa globalité » explique Laureline Catel, ingénieure à Irstea spécialisée dans la gestion de l'eau et de l'environnement. Pour Lætitia Guérin-Schneider, Ingénieure et chercheur en sciences de gestion à Irstea « il manquait un outil permettant de quantifier les impacts au moment de la prise de décision. L'idée étant que les élus et les techniciens des services de l'eau puissent avoir une idée de l'impact environnemental de leurs projets d'investissement. ». C'est donc pour les aider dans leurs choix que des experts se sont penchés sur la question. La méthode choisie : l'ACV (analyse du cycle de vie), une méthode d'évaluation environnementale reconnue au niveau international. « L'ACV est intéressant pour les stations d'épuration parce que la fonction même de l'équipement consiste à transférer la pollution d'un compartiment à un autre » ajoute Laureline Catel. En effet, l'eau arrive à la station chargée en polluants qui sont ensuite transférés dans l'air et dans les boues. Sans oublier que la station d'épuration utilise de nombreux réactifs mais aussi de l'éner-

gie qui ont eux-mêmes des impacts sur l'environnement via leurs propres cycles de vie. D'où l'idée d'évaluer les systèmes d'assainissement globalement et non plus seulement via le seul critère de l'efficacité épuratoire de la station. Un traitement poussé de l'eau pourra être mis en regard de ses coûts économiques et des impacts environnementaux qu'il génère. C'est ainsi que le logiciel ACV4E (évaluation environnementale épuration eau) a vu le jour.

Sept collectivités pilotes* ont participé au test du logiciel. « Leurs observations nous ont d'ailleurs permis de soulever des problématiques que nous n'avions pas identifiées comme les difficultés techniques pour les communes les plus petites. D'autres utilisations possibles qui n'avaient pas été imaginées ont été découvertes. En effet, si certains utilisateurs ont certes perçu l'outil comme une aide à l'investissement grâce aux nombreux scénarios possibles, d'autres usages sont apparus : l'amélioration d'une filière de traitement en cours de conception ou l'éco-exploitation, utile pour qu'une régie puisse améliorer sa pratique d'exploitation et moins impacter l'environnement. Le SDEA Alsace-Moselle a utilisé l'outil pour comparer les filières entre elles » révèle Lætitia Guérin-Schneider.

Un premier prototype de l'outil devrait être mis à disposition, en accès libre, courant 2016.

* Les 7 collectivités : Montpellier Méditerranée-Métropole, SDEA Alsace-Moselle, SATESE de l'Hérault, Vienn'Agglo, Châteaurenard, Sarriens et Puget-Ville.

et de les restituer à faible débit dans le réseau ou dans le sol. L'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif introduit ce principe de gestion à la source des eaux pluviales, « afin de limiter les apports d'eaux pluviales dans le système de collecte ».

Une étude réalisée par le Graie apporte des arguments concrets relatifs à l'efficacité et la maîtrise de ces techniques

L'arrêté du 21 juillet 2015 introduit ce principe de gestion à la source des eaux pluviales.

alternatives. Le site choisi est une zone artisanale (ZA) située dans l'Ain, d'une superficie totale de 6,5 ha où la gestion des eaux pluviales constitue un enjeu fort.

Les 3 scénarios envisagés conduisent les eaux de ruissellement vers un bassin d'infiltration à l'aval mais ils présentent des différences : le premier scénario collecte et transporte les eaux de ruissellement de la ZAC via un réseau pluvial souterrain classique. Le deuxième scénario



Bassin d'orage.

substitue au réseau souterrain un réseau de noues d'infiltration en surface. Enfin, le troisième complète le scénario 2 avec l'aménagement des toitures de la ZA en toitures stockantes végétalisées.

Les résultats de dimensionnement de ces trois scénarios ont permis de dégager plusieurs éléments de comparaison des techniques mises en œuvre. Ainsi,

le remplacement du réseau souterrain par un réseau de noues d'infiltration a eu pour effet de réduire dans sa presque totalité le volume du bassin d'infiltration aval qui passe de 1600 m³ à 30 m³. Près de 98 % du volume des eaux de pluie ruisselées est infiltré dans les noues. Quant à la comparaison des scénarios 2 et 3, elle a permis d'étudier l'effet de l'aménage-



Les structures réservoir enterrées sous chaussée sont destinées à stocker les eaux pluviales.

ment de la totalité des toitures de la zone en toitures terrasses stockantes végétalisées. Elles permettent le stockage d'une partie de l'eau de pluie et son évacuation progressive dans l'air par évaporation et évapotranspiration (ETP)³. Les eaux de débordement rejoignent les noues d'infiltration. Avec 50 % de la surface de la ZA convertie en toitures végétalisées dans cette étude, 30 à 50 % des eaux de pluie sont ainsi soustraits par les toitures végétalisées au volume de ruissellement à gérer sur la zone. Le surplus, ne pouvant être stocké dans les toitures végétalisées, est infiltré dans les noues. La conséquence directe est une division par deux du linéaire des noues d'infiltration nécessaire, en plus de la réduction de la presque totalité du volume du bassin d'infiltration.

La surveillance des systèmes d'assainissement

Pendant des années, la construction de stations d'épuration a été favorisée rendant moins prioritaire la gestion des réseaux. Ces derniers représentent en France 250 000 km de canalisations



L'entretien des réseaux est primordial.

DF

d'eaux usées et 79 000 km de canalisations d'eaux pluviales. Or, ce patrimoine que l'on ne voit pas, vieillit et mérite d'être entretenu rappelle Bernard Lou-

biere-Desortiaux manager Assainissement chez Suez : « Les réseaux constituent une part majoritaire du patrimoine de l'assainissement, environ 80 %. Ils requièrent ►



INSPIRING ANSWERS

bürkert
FLUID CONTROL SYSTEMS

“ Combien de systèmes de mesure sont nécessaires pour analyser simplement et en toute sécurité l'eau potable ? ”

Un. Le système d'analyse type 8905 contient jusqu'à six capteurs différents dans un seul boîtier compact. Cela vous permet d'économiser de l'espace, du temps et de l'argent lors de l'installation, de l'utilisation et de la maintenance. Le système d'analyse en ligne permet le montage modulaire de capteurs miniaturisés durant les opérations grâce à sa fonctionnalité d'échange à chaud (hot swap). Chaque cube intégré dans le système transmet les données de mesure de grande fiabilité avec un minimum d'échantillon d'eau.

Six paramètres, un écran, une vue d'ensemble.



Développé et fabriqué par une équipe d'experts dans notre usine de Triembach au Val en France.

► beaucoup d'attention en termes de fonctionnement ». Observer ce qui se passe dans une canalisation enterrée de moins de trente centimètres de diamètre est une tâche difficile. Le contrôle s'effectue généralement en introduisant dans la canalisation une caméra vidéo qui transmet les images à un récepteur. Ce système pourtant efficace ne permet l'inspection

Il faut aller plus loin et rendre les réseaux intelligents pour viser le diagnostic permanent plutôt que le diagnostic ponctuel.

que d'un faible pourcentage du réseau chaque année. « Il faut aller plus loin et rendre les réseaux intelligents pour viser le diagnostic permanent plutôt que le diagnostic ponctuel. Plus nous recevrons l'information en temps réel et mieux nous pourrons ré-



Station d'épuration de Strasbourg.

DR

agir. Plus nous collecterons d'informations, plus nous pourrons aider les collectivités à réaliser les investissements nécessaires pour garantir la pérennité de ce patrimoine » explique l'expert.

Cette réflexion va dans le sens de la réglementation publiée le 21 juillet 2015 et applicable à partir du 1^{er} janvier 2016. Elle renforce la surveillance en continu des systèmes de collecte d'eaux usées. En ver-

tu des nouvelles dispositions de la loi, les collectivités de plus de 10 000 équivalents habitants et leurs délégataires doivent avoir une connaissance en temps réel de l'état patrimonial et fonctionnel de leurs réseaux. Les collectivités disposent d'un délai de 5 ans pour mettre en place ce diagnostic permanent. Les maîtres d'ouvrage de stations de traitement des eaux usées devront mettre en place une surveillance



DR

de différents paramètres, en fonction de la capacité nominale de leurs ouvrages.

Bordeaux-Métropole n'a pas attendu la législation pour agir. Son délégataire Suez Environnement, a équipé les réseaux d'une multitude de capteurs qui mesurent en continu le bon écoulement des eaux dans les collecteurs. « *Le curage des réseaux constitue la dépense principale en matière d'exploitation. Les capteurs vont nous aider à gérer les interventions de manière plus efficace. Une surveillance en continu des réseaux permet de diminuer par trois ou quatre les interventions de curage tout en garantissant le bon écoulement des eaux. Donc moins de gêne pour les riverains et moins de dépenses pour la collectivité* » affirme Bernard Loubières-Desortiaux. Les capteurs utilisés sont autonomes en énergie et installés sur les points noirs du réseau, des endroits à fort encrassement lié à la faible pente des réseaux, à la faiblesse des diamètres ou encore à l'utilisation importante du réseau. Ils mesurent en continu les variations de hauteur de l'eau dans le collecteur, explique Bernard Loubières-Desortiaux. « *Nous partons du principe que l'eau a toujours la même*

Strasbourg injecte du biométhane de station d'épuration dans son réseau de gaz naturel

Biovalsan, l'unité de production et d'injection implantée sur le site de la station d'épuration de Strasbourg a été inaugurée le 8 septembre dernier.

L'installation produira 1,6 millions de m³ de biométhane, soit l'équivalent de la consommation énergétique de 5 000 logements BBC. Elle apportera une contribution décisive à l'ambition de devenir la collectivité au réseau de gaz naturel le plus « vert » de France. Biovalsan dont l'ambition était de démontrer la faisabilité, l'intérêt écologique et économique de l'exploitation de biogaz de station d'épuration à grande échelle, a été proposé en 2012 à la commission européenne dont le co-financement s'élève à 50 % des investissements, soit

un peu plus de 2 millions d'euros. C'est par la publication au journal officiel du 26 juin 2014 d'un décret et deux arrêtés, ouvrant la voie à l'injection dans les réseaux de gaz du biométhane issu des boues de stations d'épuration de collectivités, que ce dernier frein au lancement opérationnel du projet a été levé.

Ce dispositif industriel est piloté par l'énergéticien local Réseau GDS (ex-Gaz de Strasbourg) et le spécialiste de l'environnement Suez qui exploite la station d'épuration de l'eurométropole. Le projet avait obtenu l'appui du programme LIFE+ de la Commission européenne pour son exemplarité en matière de transition énergétique du territoire.

hauteur dans un collecteur à l'heure où il est le moins sollicité, au milieu de la nuit, par temps sec. Une variation de la hauteur

indique un événement inhabituel. Cette variation peut être liée à un encrassement ou une obstruction du réseau. Son niveau est ►

Exigez un meilleur rendement

La chasse aux économies d'énergie

Saviez-vous que votre installation d'adduction d'eau actuelle peut vous faire gagner de l'argent ?

Profitez du nouvel outil énergétique Grundfos SP en ligne, pour vérifier votre potentiel sur www.grundfos.fr/quest

Essayez
le nouvel outil
énergétique SP sur
www.grundfos.fr/quest

► *alors plus élevé* ». En cas d'alerte, une alarme est émise auprès des agents qui peuvent intervenir. « *Nous pratiquons désormais le préventif intelligent* » conclut Bernard Loubiere-Desortiaux.

L'assainissement non collectif, une filière à part entière

Assainissement collectif ou assainissement non collectif (ANC) ? Ce débat n'a pas lieu d'être dans la mesure où l'assainissement relève, en toute logique, d'une stratégie globale mise en place par les collectivités locales pour assurer l'assainissement d'un territoire. Et pourtant. « *Les collectivités doivent mener une réflexion sur la meilleure solution technico-économique pour assainir leur territoire. C'est la vraie problématique et non celle de savoir si c'est le public qui paie (donc l'utilisateur du service) ou le particulier en direct* » argumente Élodie

Dans certains cas, l'ANC peut s'avérer plus approprié que l'assainissement collectif.

Grelot, directrice du Graie.

Elle estime que l'assainissement non collectif est une filière à part entière qui répond à des objectifs tant en termes d'environnement qu'à des objectifs de maîtrise de budget des territoires.

L'assainissement non collectif occupe une place importante dans les politiques communales et territoriales de protection de l'environnement. Un dispositif défectueux peut devenir source de pollution diffuse. Depuis 1992, les communes sont compétentes pour contrôler les installations d'ANC à travers des services dédiés, les services publics d'assainissement non collectif (SPANC), qui ont pour mission de vérifier la bonne exécution des travaux de réalisation et de réhabilitation, ainsi que le bon fonctionnement et l'entretien des installations.

Sur le terrain, la situation est plus complexe. Certains particuliers voient d'un mauvais œil les sommes qu'ils doivent investir pour la mise en place des différents ouvrages, les coûts pour l'entretien, l'exploitation et le contrôle.



Or, dans certains cas, l'ANC peut s'avérer plus approprié que l'assainissement collectif. Il est aujourd'hui reconnu économiquement plus adapté aux zones rurales que l'assainissement collectif. Toutefois, même en milieu urbain, le raccordement d'une habitation au système d'assainissement collectif peut parfois s'avérer techniquement difficile et représenter un coût trop important. « *L'ANC est aujourd'hui reconnu comme une solution à part entière pour préserver la qualité des ressources en eau, et doit donc faire partie intégrante des stratégies déployées par les collectivités en matière de gestion de l'eau sur leur territoire* » selon la directrice du Graie. Elle estime que « *c'est une fausse question que de croire qu'un réseau d'assainissement doit desservir chaque usager, où qu'il soit, afin que tout le monde bénéficie du même service. Il faut accompagner les usagers de l'ANC afin qu'ils ne se sentent pas lésés. La notion d'équité ne signifie pas qu'il faille augmenter la charge publique pour tout le monde. L'équité est que chacun béné-*

ficie d'un assainissement adapté, au meilleur rapport coût-efficacité, mais pas nécessairement de la même technique d'assainissement ». Et pour cette raison, l'assainissement non collectif a toute sa place.

Avant 2009, seules quelques techniques d'ANC étaient autorisées par la réglementation française. Il s'agit des filières dites « traditionnelles », constituées d'une fosse toutes eaux suivie d'un système d'épandage dans le sol naturel ou dans un sol reconstitué avec du sable. Ces filières que l'on rencontre le plus souvent aujourd'hui ont fait leurs preuves en termes d'efficacité. Dans le contexte d'aménagement actuel où les parcelles des habitations sont de plus en plus petites, de nouvelles filières plus compactes sont apparues, dites « agréées » : les fosses toutes eaux suivies d'un filtre compact, les microstations et les filtres plantés de végétaux. Si on prend bien en compte l'assainissement du territoire dans son ensemble, si on prévoit l'accompagnement nécessaire des usagers sur l'ANC, il est

DR



possible de changer les rapports à l'usage. Longtemps considérée comme une solution provisoire en attendant le raccordement au système d'assainissement collectif, l'ANC constitue un véritable enjeu au vu des contraintes budgétaires auxquelles sont soumises les collectivités. « Elles se rendent compte qu'elles doivent assumer la gestion patrimoniale de leurs systèmes d'assainissement et leur renouvel-

lement. Les agences de l'eau réduisent leurs aides d'où une prise de conscience nécessaire sur le coût réel de l'assainissement collectif. Décider de construire un collecteur supplémentaire pour desservir des habitations toujours plus éloignées a un coût dont les collectivités prennent conscience et qui n'est pas toujours justifié dans la mesure où les solutions à la source fonctionnent » poursuit Élodie Brelot du Graie. La commune du

Percy (38) a fait le choix d'un zonage en ANC pour l'ensemble du territoire communal, afin de s'adapter aux contraintes techniques liées à la configuration de la commune, tout en rationalisant les coûts de l'assainissement pour les habitants. Une démarche importante de communication auprès des habitants a été menée pour expliquer les raisons de ce choix. Par ailleurs la commune s'est engagée pour améliorer la qualité de l'ANC en lançant des opérations groupées de réhabilitation avec l'aide du SPANC intercommunal. Dans un souci d'exemplarité, les bâtiments communaux ont été ciblés en priorité. L'assainissement non collectif est un véritable défi pour les petites communes notamment. Dans cette optique, l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, dans le cadre de son X^e programme d'action, a multiplié par trois son enveloppe d'aide à la réhabilitation des installations d'ANC et accompagne les SPANC dans l'exercice de leurs missions de contrôles obligatoires, ainsi que les services d'assistance technique des départements et les structures régionales d'animation. ~

Blandine Klaas

DR



Depuis plus de 20 ans...

LEADER de la mesure de niveau

**Assainissements,
Eaux pluviales,
Réservoirs,
Forages,
Flouls...**

**Coût,
Fiabilité,
Disponibilité.**

Tél. : 01 69 74 10 90 - www.hitec.fr - Fax : 01 69 74 10 99